

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2010

OBJET

de la Délibération

**AMENAGEMENT
DE L'AVENUE
NAPOLEON 1^{er} ET
DES RUES
ADJACENTES –
ATTRIBUTION DU
LOT 2
PASSERELLES**

Date de convocation du Conseil Municipal

4 février 2010

Date d'affichage : 4 février 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur MARCHAND

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, DERRIEN, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO
Mme LE DOARE à M. LE MAPIHAN
Mlle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGAN à M. PERESSE

AMENAGEMENT DE L'AVENUE NAPOLEON 1^{er} ET DES RUES ADJACENTES – ATTRIBUTION DU LOT 2 PASSERELLES

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 2 juillet 2008 a validé la proposition de la commission d'appel d'offres de relancer le lot 2 en procédure négociée suite à infructueux car aucune offre n'avait été faite.

Une première relance a été faite, des entreprises ont été directement contactées et les dossiers leur ont été transmis mais aucune n'a donné de suite.

Une nouvelle relance a été effectuée auprès de deux entreprises : ISS Espaces verts de Ploeren et MAHO Le Bâtiment Pontivyen de Pontivy.

Les deux entreprises ont fait une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 décembre 2009 pour procéder à l'attribution. Elle a décidé, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres présentée par le cabinet BPR Saunier et Associés, maître d'œuvre de l'opération, de retenir l'offre de la société ISS Espaces verts sous réserve que celle-ci s'engage par écrit à ne pas modifier son prix quelque soit le résultat de l'étude béton qui sera réalisée.

Par courrier en date du 17 décembre 2009, la société ISS a confirmé le maintien de son prix d'un montant de 83 700,00 € HT soit 100 105,20 € TTC.

Nous vous proposons :

- De retenir la proposition de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 11 février 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**